

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2021

En application des articles L.2121-25 et L.2131-11 du code général des collectivités territoriales

En présence de : M. BAKHTIARI - Mme AMOZIGH - M. LEPONT - Mme PAGE - M. SLIMANI - Mme LACROIX - M. CRESSIN - Mme DIABY (absente représentée) - M. TIMOFTE - Mme EFTEKHARI - MM. DE CHAUVIGNY - DENIS - Mme AMAR - MM. ALTHEY - BELHACEL - MAHÉ - SORONELLAS (absent représenté) - BONNET-MAYER - Mmes MARTENOT - PEYROUSE - PERSONNE - OVALDÉ - BUSOLO-PONS - JANDAR - SICÉ - MM. PAGE (absent représenté) - MOREIRA - Mme KACHER (absente représentée) - M. PILLON - Mme KALATHASAN - Mme MAZZUCCO (absente jusqu'au point n°1 inclus) - MM. SARTHOU (absent jusqu'au point n°1 inclus) - TRIGANCE (absent jusqu'au point n°1 inclus) - BENSAID (absent jusqu'au point n°1 inclus) - OLIVEIRA (absent jusqu'au point n°1 inclus) - Mme BIENVENU (représentée à partir du point n°2) - M. AUDEBERT (représenté à partir du point n°2) - Mme AMORÉ - Mme POIRIER (représentée à partir du point n°2).

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Informations générales : **évacuation de squats sur l'éco-quartier de Maison-Blanche** ; Activités festives de décembre ; Adaptation du centre de vaccination municipal à la demande vaccinale.

A l'unanimité, les élus :

1. adoptent les modalités d'attribution des lots du **Pass Jeune Citoyen** :

Lots	Points à cumuler	Participation maximale de la ville
FORMATIONS		
Permis de conduire / conduite accompagnée	100	1 000 €
Permis bateau	45	450 €
Permis moto	75	750 €
Brevet de Sécurité Routière (BSR)	40	400 €
Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur	70	700 €
LOISIRS		
Chèque vacances	20	200 €
Entrée dans un parc d'attractions	7	70 €
Pass famille parc d'attractions	24	240 €
Adhésion à un club sportif, activités socio-culturelles	20	200 €
Abonnement à une salle de sport	25	250 €
Carte cadeaux (Fnac, Auchan, Boulanger, Ikea, Décathlon, Hyper U, Illicado...)	10	100 €
Carte Appeti'z	10	100 €
Carte Arcades	15	150 €

Lots	Points à cumuler	Participation maximale de la ville
MULTIMEDIA		
PC Portable	50	500 €
Tablette Androïd	30	300 €
IPad	50	500 €
Smartphone	30	300 €
Cartes multimédias	10	100 €
Console de jeux	50	500 €
Jeux vidéo	16	160 €
MOBILITE		
Vélo électrique	90	900 €
Trottinette électrique	30	300 €
Vélo	30	300 €

2. autorisent la délivrance de bons d'achat fléchés de valeur équivalente aux prix des lots choisis par les jeunes Nocéens pour leur permettre de disposer de leur lot en magasin pour les thématiques Mobilités, Loisirs et Multimédia.

L'Assemblée, à l'unanimité, autorise M. le Maire, à présenter la candidature de la ville de Neully-sur-Marne à la seconde édition de l'appel à manifestation d'intérêt métropolitain dans le cadre du **déploiement du Pass numérique**.

A l'unanimité, l'Assemblée autorise M. le Maire à signer les actes suivants :

- des conventions de partenariat avec l'association Aurore et la MAS Plaisance pour la mise œuvre d'actions d'équithérapie / thérapie par le cheval en faveur des personnes handicapées au sein du centre équestre municipal ;
- une convention de concession de 16 places de stationnement avec Grand Paris Aménagement et Orim Investissements. Elles se situent sur un parking à proximité du projet de la société Orim, nécessaires à la réalisation de son programme (lot 10B2 de la ZAC de Maison-Blanche) ;
- une convention avec Grand Paris Aménagement pour le reversement d'une part de subvention du Département dans le cadre de la création d'un équipement multi-accueil de 40 berceaux « La Ribambelle », avenue Paul Verlaine ;
- un cahier des charges avec le Conseil Départemental 93 pour l'accueil en résidence d'un écrivain à la médiathèque Antoine de Saint-Exupéry.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le **linéaire de voies communales** à 40 498,53 mètres au 1^{er} janvier 2021.

Par 31 voix POUR (Nocéens unis pour le changement - Mme AMORÉ) et 8 ABSTENTIONS (Un élan renouvelé pour Neully-sur-Marne), les élus adoptent la décision modificative n°4 sur le budget Ville pour l'exercice 2021.

L'Assemblée adopte, par 31 voix POUR (Nocéens unis pour le changement - Mme AMORÉ) et 8 ABSTENTIONS (Un élan renouvelé pour Neully-sur-Marne), l'acquisition des biens immobiliers situés 8 sentier de la Carrière (337 500 €) et 10 rue de la Carrière (180 000 €).

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : les élus adoptent, à l'unanimité, les mesures suivantes :

- ❖ reconduction des tarifs 2021 au 1^{er} janvier 2022 :

Superficie	Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré-enseignes supports non numériques)		Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports numériques)	
	inférieure ou égale à 12 m ²	supérieure à 12 m ² et inférieure à 50 m ²	supérieure à 50 m ²	inférieure ou égale à 50 m ²	supérieure à 50 m ²	inférieure ou égale à 50 m ²	supérieure à 50 m ²
Année 2022	Exonération	37,20€/m ²	69,40€/m ²	21,10€/m ²	37,20€/m ²	53,30€/m ²	101,60€/m ²

- ❖ maintien de l'exonération des enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies correspondant à une même activité, est inférieure ou égale à 12 m² ;
- ❖ exonération de la taxe pour les enseignes dédiées à l'affichage de publicité à visée non commerciale ou concernant des spectacles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la **création d'un fonds documentaire sur l'histoire de Neully-sur-Marne**, Paris et la Seine-Saint-Denis.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la création du poste de Responsable du service urbanisme opérationnel au grade d'Ingénieur et autorise son recrutement par voie contractuelle en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires.

L'exemplaire du compte rendu du Conseil Municipal est affiché sur les panneaux administratifs de l'Hôtel de Ville et publié sur le site internet de la ville. Les habitants qui le souhaitent, peuvent en demander une copie par courrier, à M. le Maire.

Signé :
Le Maire,
Zartoshté BAKHTIARI